



AVIS D'ENQUÊTE RECTIFICATIF

District : Jura-Nord vaudois
Communes : Pomy, Cronay et Ependes
Route cantonale : 422-B-P hors traversée de la localité

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines se conformant aux dispositions de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou ; BLV 725.01), de la loi forestière (LVLFO ; BLV 921.01) et de la loi sur l'expropriation (LE ; BLV 710.01) soumet à l'enquête publique :

du 18 novembre 2025 au 19 décembre 2025 inclusivement

PROLONGATION du délai au 22 décembre 2025 inclusivement

- a) L'expropriation des terrains et des droits nécessaires à la réalisation du projet de correction et d'assainissement du tronçon Pomy – Cronay - Route cantonale RC 422-B-P
- b) Le défrichement et le reboisement compensatoire

Un dossier est déposé au Greffe municipal des communes de Pomy, Cronay et Ependes où il peut être consulté.

Les oppositions doivent être adressées par écrit au Greffe municipal d'une des trois communes ou consignées sur la feuille d'enquête dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Les intéressés sont invités à signaler les sources, les canalisations ou tous autres ouvrages non indiqués sur les plans et qui pourraient être touchés par les travaux, en précisant si possible leur situation et leur profondeur.

Les bailleurs sont tenus de faire part de l'enquête sans délai à leurs locataires ou leurs fermiers.

Les modifications qui seraient apportées à l'état des immeubles ou aux rapports juridiques les concernant, pendant l'enquête ou la procédure ultérieure, ne seront pas prises en considération pour la fixation du chiffre des indemnités. Elles ne pourront donc en aucun cas justifier une augmentation de celles-ci.

Département des institutions, de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines

Direction générale de la mobilité et des routes